

SAGUENAY, le 9 février 2005.

214

DB12a

M. Philippe Guerrier
DSP région 03
Santé environnement
Représentant du MSSS pour l'analyse du projet

Projets d'amélioration de la route 175 des
kilomètres 60 à 84 et 84 à 227

RFL et SAG / STO-TEWK 6211-06-042

OBJET : Réaménagement à quatre voies séparées de la route 175
(Km 84 à 227)

Monsieur Guerrier,

Le 3 février dernier, j'ai été mandaté par le Dr Léon Larouche pour représenter la DSP du Saguenay – Lac St-Jean dans le dossier cité en rubrique.

D'entrée de jeu, je vous fais part de mon étonnement que la DSP-02 n'ait pas participé jusqu'à maintenant à la consultation des ministères dans un tel projet. J'apprécie votre demande urgente du 7 février pour fournir nos commentaires sur la version finale qui concerne le 2^{ième} version de l'addenda 3, mais vous comprendrez qu'il m'est impossible de vous fournir maintenant une critique objective sur le projet puisque je dois me taper la lecture de deux études de quelques 300 et 400 pages. Pour l'instant, je vais m'en remettre au travail de la DSP de la Capitale Nationale qui a sûrement fait un travail professionnel et objectif. J'aurais peut-être un complément d'information à demander à la Q-18 sur les retombées économiques : pour les contrats de services professionnels, qu'elle a été la proportion des montants qui ont été accordés aux fournisseurs du Saguenay – Lac St-Jean par rapport à ceux de la Capitale Nationale ou des autres régions ?

Je profite de l'occasion pour vous faire part de mes interrogations sur la justification de la tenue d'audiences publiques puisque la première partie du projet (Km 60 -84) n'a pas fait l'objet de telles audiences. Pourquoi certains organismes environnementaux de la Capitale Nationale s'interrogent-ils maintenant sur la pertinence d'une route à quatre voies séparées pour la partie Km 84 – 227 et quels sont leurs intérêts pour demander la tenue d'audiences publiques ?

Si le ministre de l'environnement accepte la tenue d'audiences publiques, la DSP de la région du Saguenay – Lac St-Jean sera sûrement une participante active dans ce dossier. Il nous fera plaisir de vous faire part de notre analyse du projet en tant que représentant du MSSS et, le cas échéant, nous verrons à transmettre nos opinions dans un mémoire à la Commission.

Veuillez recevoir, Monsieur Guerrier, l'expression de nos sentiments distingués.

Benoît Girard, Md, MSc, FRCPC
Médecine du travail

C.C. Dr Léon Larouche